

# REUNION 11 AVRIL 2022

Le onze avril deux Mille vingt-deux à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS** : M. CARVILLE, Mme LE CORRE, M. MODESTE, M. BOURGUIGNON, M. BAR, Mme LEBAS, M. FERRARI, M. MOTIER, Mme GIRON, M. MORAND, M. LEBAS, Mme OZENNE,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme GALVAN (1 pouvoir), Mme RAULT (1 pouvoir)

**ABSENT** : Mme LEVEILLE

**Secrétaire de séance** : Astride LE CORRE

## **Approbation du compte rendu**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du lundi 14 mars 2022.

## **Taux d'imposition**

Le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune.

La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette taxe demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé aux taux votés au titre de l'année 2019.

La réforme de la fiscalité directe locale a donc prévu un dispositif de réaffectation des ressources en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ce dispositif prévoit qu'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit opéré vers les communes, avec une garantie de compensation du produit perçu par l'application d'un coefficient directeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de maintenir les taux suivants pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.50 %

## **Modification PLUi**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'approbation du PLUi par la communauté de communes Cingal Suisse Normande, il est nécessaire de demander une modification du classement du STECAL AE (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) situé au lieudit La Gare de la Lande en zone Nt afin de permettre le développement d'accueil touristique. De plus il conviendrait d'ajouter 2 étoiles dans le secteur de La Madeleine, ce qui permettrait de transformer 2 bâtiments en maisons d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à demander de modifier le classement du STECAL AE en zone Nt et de demander l'ajout de 2 étoiles dans le secteur de la Madeleine.

## **Transfert locaux et mobilier scolaire à l'EPCI (régularisation)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la prise de compétence du scolaire et du périscolaire par la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande, il est nécessaire de régulariser la mise à disposition à la CCCSN de tous les biens meublés et des équipements du groupe scolaire de Clécy. Il sera nécessaire de se faire préciser si le matériel de la cuisine est totalement utilisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire, à signer le PV de régularisation constatant la mise à disposition à la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande des équipements préélémentaires, élémentaires.

## **Devis dossier Administratif busage La Faverie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un busage près du lavoir de la Faverie a été réalisé sans autorisation il y a plusieurs années. A la demande des autorités, il est nécessaire de régulariser le dossier administratif des travaux effectués, et la commune a l'obligation de prendre un cabinet conseil. Les devis présentés vont de 4 000 à 5 000 €.

## **Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC Energie pour l'éclairage public**

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.

## **Commission scolaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Madame LEVEILLE à la commission scolaire de la Communauté de Communes, il avait effectué « l'intérim »

mais précise qu'il préférerait laisser sa place. Monsieur FERRARI se propose de reprendre le poste de délégué de la commission scolaire.

## **Demande de subvention BALAD'ART**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention d'un montant de 1500 € par BALAD'ART qui propose des animations portant sur l'art en saison estivale sur Clécy. Cette demande est faite par le biais de l'association Atelier 48 qui recevrait les fonds demandés.

Monsieur LEBAS, Vice-Président, de l'association Atelier 48 et conseiller municipal est sorti de la salle pour ce vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte de verser une subvention de 1500 € à l'association Atelier 48, pour les projets portés par Balad'Art.

## **Point sur les travaux**

Suite à la réunion de la commission travaux du 7 avril 2021, une présentation des futurs travaux et projets est faite à savoir :

Chauffage salle socio : l'appel d'offres va être lancé prochainement pour le changement de système de chauffage

Parcelles Rue Notre Dame : un projet de 4 parcelles à bâtir d'une superficie d'environ 900m<sup>2</sup> est prévu Rue Notre Dame à côté du cimetière, le géomètre va être contacté.

Maison LETOURNEL : un plan est présenté pour l'aménagement du parking, ce projet est validé.

## **Questions diverses**

↳ Travaux aire de jeux : le gravillon roulé sera installé à la base des jeux. Un banc et une table sont commandés, la clôture sera faite ultérieurement.

↳ France Télécom donne la cabine téléphonique à la mairie. L'idée serait de la faire décorer par les enfants et de la déplacer près de la place du tripot pour qu'elle serve de boîte à livres.

↳ La communauté de commune a distribué des prospectus dans les écoles concernant les cours de musique. Clécy n'apparaissait pas comme lieu mettant à disposition une salle de musique. Un rectificatif sera apporté.

↳ Dégâts sur le parquet de la salle socioculturelle. Un premier devis estime les travaux à 4 008,65€

↳ Commission des impôts le 13 avril : 2 titulaires seront absents et doivent être remplacés

↳ L'achat du terrain en haut de la Crête sera signé chez le notaire le 12 avril.

↳ La mairie a reçu des propositions pour des formations pour les élus.

↳ Cambronnerie : les rochers ne présentent pas de menace de chute imminente. Il serait préconisé de poser un grillage sur la paroi.

↳ Une famille ukrainienne va être accueillie à Clécy par la commune.

↳ La mairie recherche des volontaires pour déplanter les bulbes et arbustes de la maison Letournel afin de les replanter rue Moteley.

**Fin de la séance à 23h25**